



DÉLIBÉRATION

du 23 mai 2023

Présents : 26 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : M. Fabrice PAYEN (ayant donné pouvoir à M. Philippe THIBAUDEAU), <u>Assistait également au titre des services</u> : Philippe RENAUD, Marie LARDEUX, Fabienne PITON <u>Secrétaire de séance</u> : M. Philippe JAHAN <u>Date de la convocation</u> : 17 mai 2023</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 25 MAI 2023 Publiée, le 30 MAI 2023 Notifiée, le	
Délibération n°23.3.19	ENFANCE - JEUNESSE <i>Proposition d'ouverture du foyer certains vendredis soir emportant modification du règlement Jeunesse</i>

Madame le Maire rappelle que la municipalité propose un accueil pour les jeunes âgés de 10 ans et demi à 17 ans. Celui-ci fonctionne actuellement les après-midi des mercredis en période scolaire et des lundis au vendredis des vacances.

L'arrivée d'un nouveau responsable jeunesse en 2022 a redynamisé cet accueil avec une forte fréquentation et de nouvelles demandes. L'une d'entre elles concerne la possibilité d'ouvrir le foyer en soirée certains vendredis en période scolaire.

Cette ouverture peut se faire à moyens constants du point de vue du personnel. A contrario, cela pourra générer de nouvelles recettes (CAF) au regard du temps de présence des jeunes.

Cette possibilité d'ouverture sera effective dès le 1^{er} juin 2023 avec potentiellement une première soirée le 23 juin prochain. Cette nouvelle modalité sera intégrée dans les documents de référence du foyer de jeunes présentées aux familles.

Après avoir entendu cet exposé,

*Sur proposition du Maire ;
Vu l'exposé présenté,
Vu la note explicative annexée,*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :*

► **VALIDE** l'ouverture du foyer de jeunes certains vendredis soir en période scolaire en concertation avec les jeunes .

Pour extrait conforme au registre

Philippe JAHAN
Secrétaire de séance

Le Maire,
Nadine YOU



Accusé de réception en préfecture 044-
214400962-20230523-23319d-DE Reçu le
25/05/2023